



SYNTHESE DE PRESENTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

DU BUDGET PRINCIPAL & DES BUDGETS ANNEXES

De la commune nouvelle de Brantôme en Périgord

Définition

Le budget primitif d'une collectivité est un document prévisionnel où figure la totalité des recettes et des dépenses de l'année n que le maire est autorisé à engager. Le budget doit répondre aux règles d'annualité, de sincérité et d'équilibre.

Le budget est composé de deux sections : Le fonctionnement et l'investissement. La première comprend les dépenses et recettes nécessaires aux fonctionnements des services, elle implique des notions de récurrence et de quotidienneté. La seconde regroupe toutes les opérations destinées à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Ces deux sections doivent être votées respectivement en équilibre (dépenses = recettes). L'autofinancement de la section de fonctionnement (surplus de recettes par rapport aux dépenses) vient financer la section d'investissement.

La nomenclature comptable impose un cadre budgétaire : chaque section est divisée en chapitres qui représentent les grandes masses de dépenses et de recettes.

Contexte local :

Le budget 2025 suit les lignes directives du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 11 mars 2025 au vu de la présentation du rapport.

Toujours des incertitudes sur l'évolution du contexte économique global et géopolitique, néanmoins les coûts de l'énergie, du carburant et des matières premières qui ont flambé en 2023 et 2024 semblent se stabiliser. Après des taux d'inflation supérieurs à 6,9 % et + 2% celui annoncé pour 2025 serait de 1,70 %.

Pour autant, la commune a réussi à maîtriser ses dépenses réelles de fonctionnement 2024 et grâce à une évolution de ses recettes réelles de fonctionnement elle ne connaît pas de baisse de ses épargnes. Son programme d'investissement s'est réalisé selon les prévisions budgétaires tout en veillant aux enjeux sociaux, économique et environnementaux.

Les niveaux de dépenses de fonctionnement ayant servi de base à l'établissement des dépenses du budget primitif ont été (selon les postes) ceux de 2023 et 2024, avec une prise en compte de l'inflation (+1,70%).

En revanche, en termes de recettes, les réalisations de 2024 (notamment celles des services) ont servi de base aux prévisions 2025. La hausse forfaitaire des bases d'imposition des taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (+1.7 %), couplée à l'augmentation des constructions nouvelles permettent d'obtenir un produit supplémentaire de seulement 20 000 €. En outre, la loi de finances 2025 a minoré la DCRTP perçue par les Communes pour 2025, amputant ainsi de 20 000 € le montant attribué à notre commune.

Les recettes inscrites au budget primitif en matière de DGF et DSR sont des recettes réelles notifiées le 31 mars 2025 par la Direction Générale des Collectivités bien que la Dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation, comme attendu, restent stables, les dotations de solidarité rurale part « bourg centre et part « péréquation » progressent d'environ 50 000 €.

En outre, cette année la commune perçoit pour la première fois la dotation de solidarité rurale dite « cible » pour un montant de 242 484 €. Cette part de dotation est attribuée aux 10 000 communes rurales les plus fragiles, suivant les critères de potentiel financier (70%) et de revenu par habitant (30%). La commune de Brantôme en Périgord a donc intégré cette année le groupe des 10 000 communes les plus fragiles. Cette dotation non pérenne, dépend d'un classement établi chaque année. Le rang occupé en 2024 était 11 063^{ème}. Les communes qui cessent d'être éligibles perçoivent l'année de sortie 50 % de la dotation n-1.

Cette information bien que notifiée tardivement a conduit repenser le budget.

Le Budget Primitif 2025 arrive à un équilibre toujours entre prudence et ambition autour des impératifs permanents d'optimisation des dépenses de fonctionnement et des programmes d'investissement inscrits au plan pluriannuel d'investissement.

La présentation générale du budget reprend les grands équilibres tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que la section d'investissement.

Changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2023

Pour rappel, par délibération n° 2022/10/142 le conseil municipal a validé le passage à la nomenclature comptable M57, par anticipation, au 01 janvier 2023 (pour son budget principal et son budget annexe Lotissement Lapouge) et a adopté son règlement budgétaire et financier d'application de la M57 par délibération n° 2023/01/1.

Les budgets primitifs 2025 de la commune sont synthétiquement présentés comme suivant :

Budget principal

Le budget primitif proposé découle des éléments présentés lors du rapport d'orientations budgétaires et des observations formulées par la commission finances du 1^{er} avril 2025.

Le compte administratif de l'année n-1 permettant d'arrêter le résultat de l'exercice antérieur et de dégager les reports sur le budget a été présenté et adopté par le conseil municipal en date du 11 mars 2025. Aussi, le budget tient compte de la reprise et de l'affectation des résultats 2024.

L'assemblée a été destinataire de tous les documents détaillés constituant le budget. Ceux-ci sont synthétiquement présentés ci-dessous par chapitre :

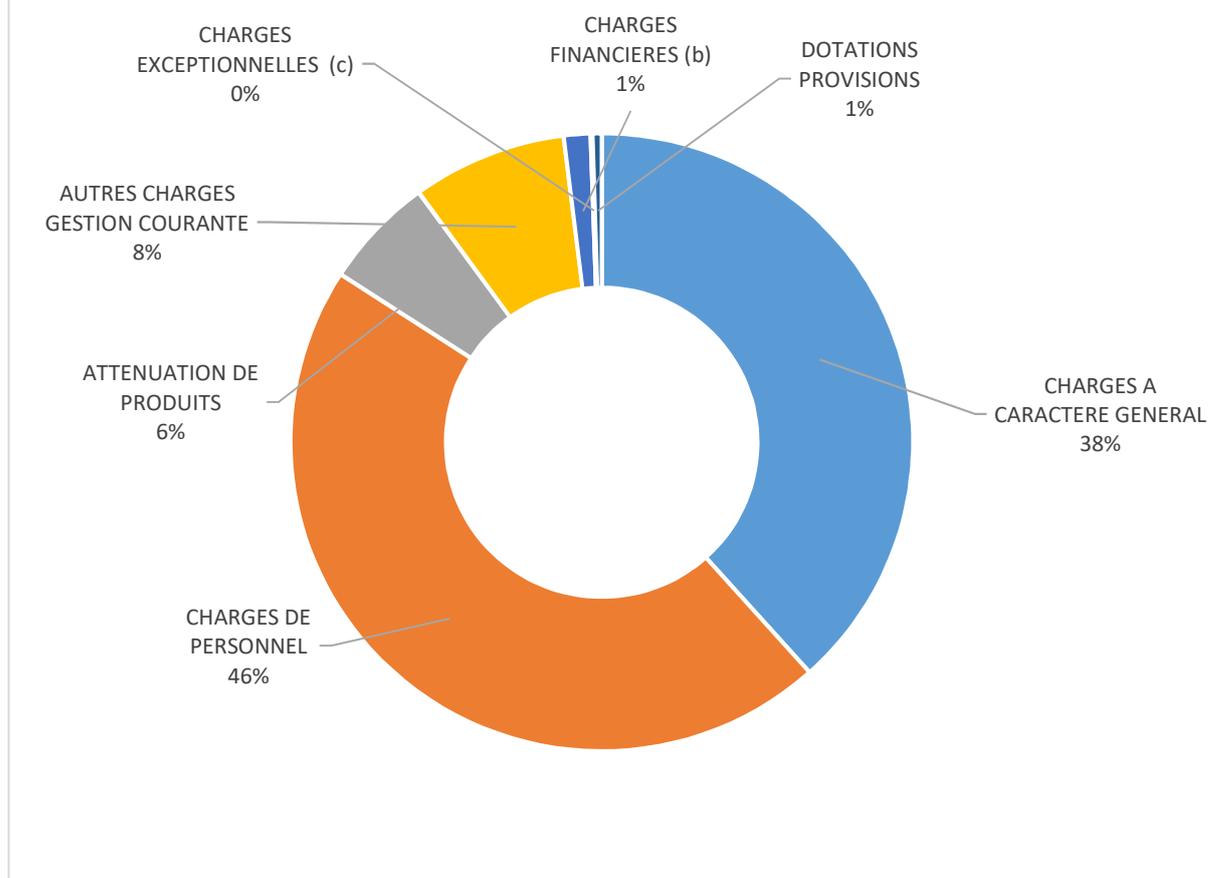
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement du compte administratif 2024 est inscrit en recette de fonctionnement à hauteur de 226 480,50 €.

Un autofinancement pour financer les dépenses d'investissement est budgété pour un montant de 680 000,00 €.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 3 386 504 €, elles étaient de 3 178 015 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement

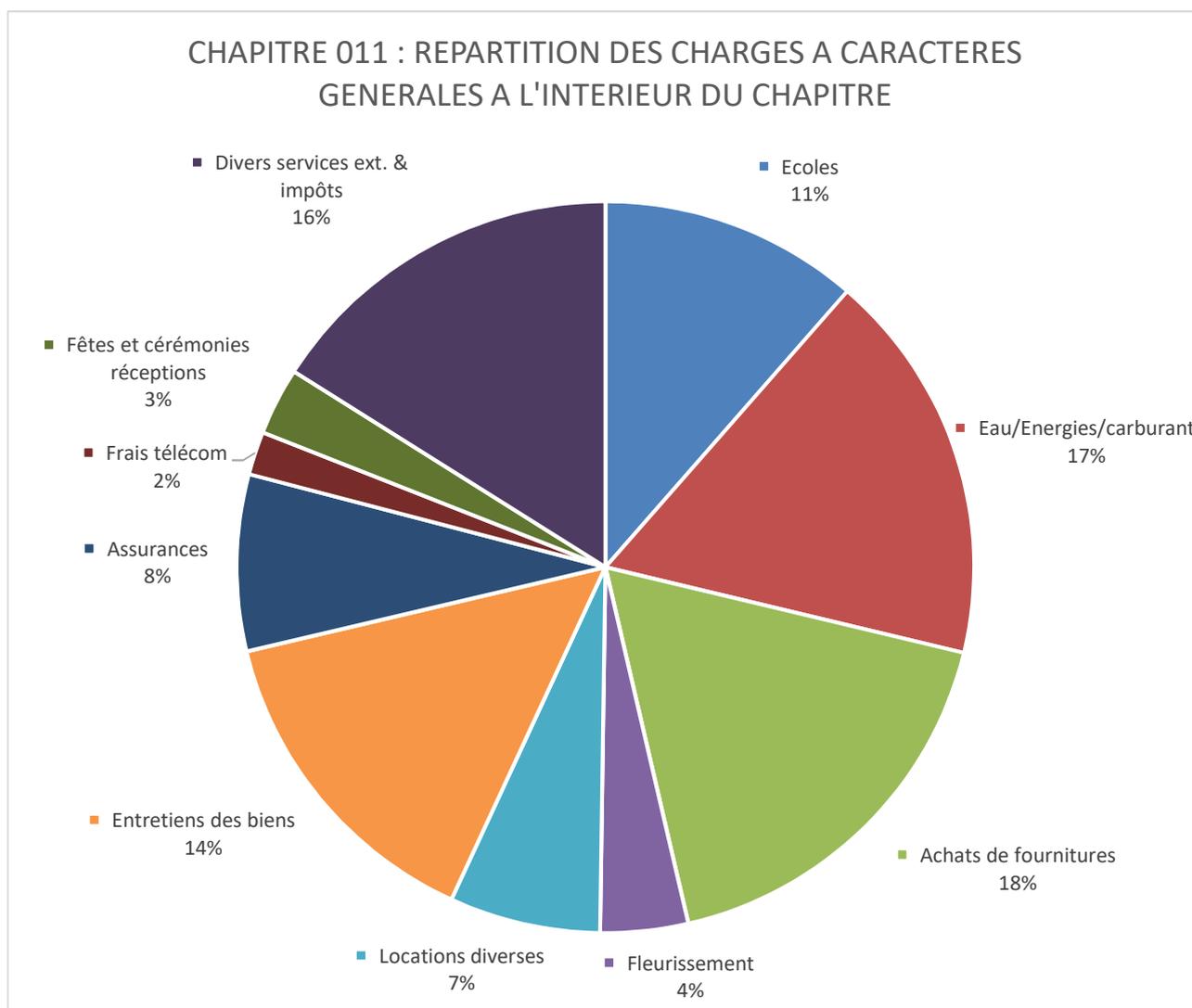


| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE | | | |
|---|---|-----------------------|-----------------------|
| Chapitres | Charges réelles | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 011 | Charges à caractère générales | 1 219 375,40 € | 1 294 650,00 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 1 437 863,15 € | 1 551 290,00 € |
| 014 | Attri. Comp. Vers la CCDB | 205 096,03 € | 198 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courantes | 264 306,48 € | 279 190,00 € |
| 66 | Charges financières | 50 946,80 € | 46 830,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 427,98 € | 3 544,00 € |
| 68 | Dotation aux provisions | | 16 000,00 € |
| | TOTAL charges réelles | 3 178 015,84 € | 3 386 504,00 € |
| | Opérations d'ordres | | |
| 042 | Cession d'immobilisation & amortissements | 384 607,42 € | 382 000,00 € |
| | TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 3 562 623,26 € | 3 768 504,00 € |
| 023 | Virement possible à la section d'investissement (AUTOFINANCEMENT) | | 680 000,00 € |
| | TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES | 3 562 623,26 € | 4 448 504,00 € |

Au titre des dépenses de fonctionnement figurent :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)** (fournitures et consommations courantes : électricité, téléphone...) nécessaires au fonctionnement des services.

Ces charges considérablement impactées (notamment pour les dépenses énergétiques) par la situation économique nationale et internationale de ces dernières années tendent à se stabiliser. L'inflation après avoir atteint un sommet en 2023 recule et reviendrait à la normale pour 2025 (1.7%). Cette donnée incompressible, comme à l'accoutumée, a été intégrée aux prévisions budgétaires de ce chapitre en expliquant principalement la variation.



- **Les charges de personnel (chapitre 012)** : les prévisions budgétaires en matière de charges de personnel augmentent. A l'impact du plein effet de la titularisation, courant 2024, d'un emploi aidé, de la titularisation éventuelle d'un autre emploi aidé prévu en 2025 et du recrutement d'un agent technique pour pallier aux besoins en matière de compétences dans le domaine bâtimentaire pour mieux faire face

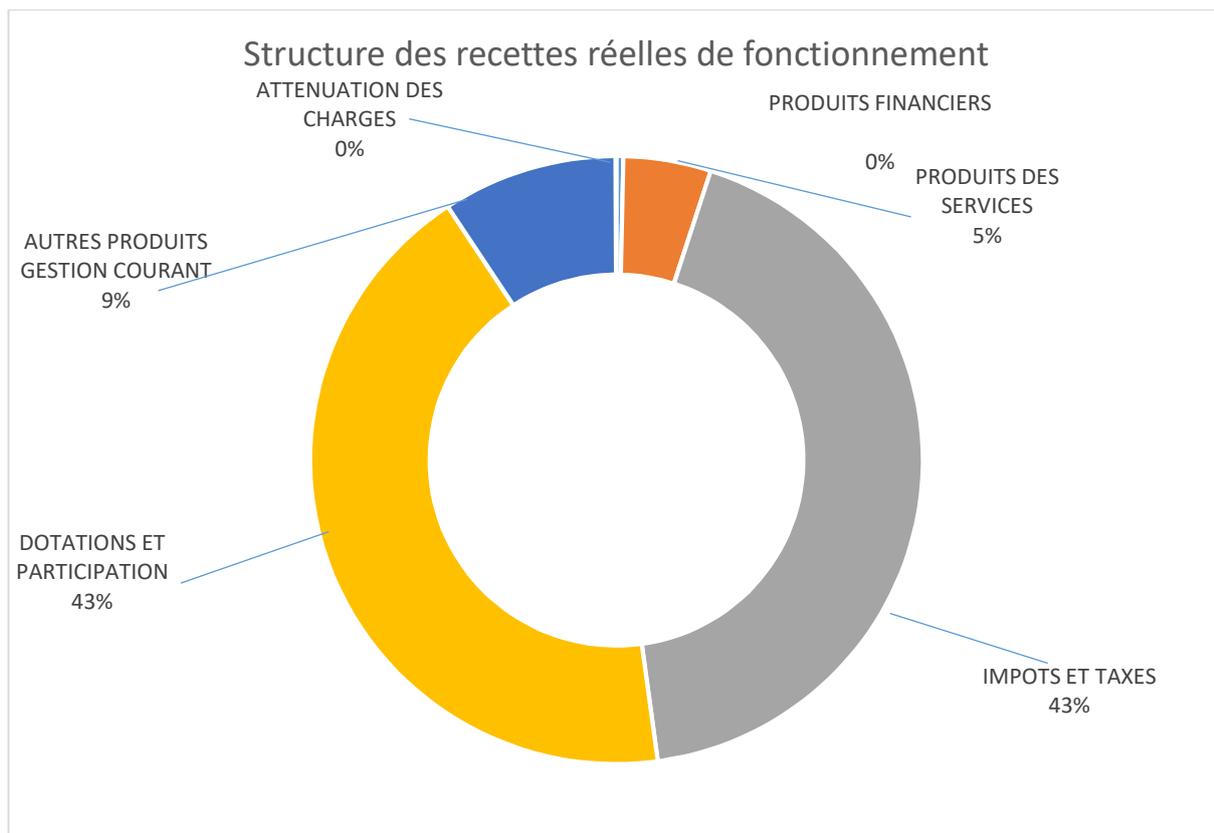
aux impératifs de service s'ajoutent principalement l'augmentation de 3 points de la contribution employeur CNARCL passant de 31,65 % à 34,65 % (provoquant une hausse évaluée à 24 000 €) ainsi que l'augmentation de l'enveloppe dédiée au régime indemnitaire. Comme toujours les évolutions réglementaires de carrière, les avancements de grade à l'étude et la revalorisation du SMIC en 2025 non connu à ce jour sont pris en compte dans les prévisions budgétaires présentées.

Il est important de préciser que certains emplois fléchés sont en partie financés par des aides ou appel à projet. La commune reçoit également, au titre de son assurance statutaire, le remboursement d'une part des salaires des agents en arrêt de travail.

Ces aides et remboursements enrichissent la section de fonctionnement recettes pour en atténuer les dépenses.

- **Les atténuations de produits (chapitre 014)** sont essentiellement composées des attributions de compensations versées à la communauté de communes (dans le cadre des transferts de charges) qui sont en baisses (- 7 000 €) en raison d'emprunts transférés échus. Le reversement au titre du FPIC complète les crédits alloués à ce chapitre.
- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**, composées des indemnités de fonction allouées aux élus et des diverses contributions versées aux organismes auxquels la commune adhère, augmentent légèrement en raison d'une nouvelle contribution fléchée vers le syndicat de rivières et d'une revalorisation de l'enveloppe dédiée aux subventions versées aux associations.
- **Les charges financières (chapitre 66)** : en l'absence de nouvel emprunt le paiement des intérêts de la dette suit les tableaux d'amortissements. Cependant, il va très certainement être nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie, pour assurer le paiement des factures courantes dans l'attente de la perception des dotations, aussi les frais de dossiers et le paiement des intérêts sont provisionnés à ce chapitre.
- **Les cessions d'immobilisations et d'amortissements (chapitre 042)**, représentent des écritures comptables d'ordres (c'est-à-dire qui ne donnent pas lieu à des décaissements de trésorerie) et permettent d'autofinancer la section d'investissement.

Pour l'exercice 2025, les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 4 180 404,50 € (hors report n-1), elles étaient de 4 032 302 € en 2024. Elles se décomposent de la façon suivante :



| RECETTES | | | |
|-----------------|--|-----------------------|-----------------------|
| Chapitres | | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 225 120,52 € | 226 480,50 € |
| 13 | Atténuations de charges | 17 829,86 € | 15 000,00 € |
| 70 | Produits des services et du domaine | 200 813,26 € | 193 060,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 1 815 743,28 € | 1 791 797,00 € |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 1 535 998,97 € | 1 792 063,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courantes | 434 068,47 € | 386 450,35 € |
| 76 | Produits financiers | 2 223,12 € | 1 827,15 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 25 625,12 € | 207,00 € |
| 78 | Reprise sur provisions | | |
| | TOTAL des recettes réelles | 4 032 302,87 € | 4 406 885,00 € |
| | Opérations d'ordres | | |
| 042 | Opérations d'ordre de section à section | 31 680,37 € | 41 619,00 € |
| | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 4 289 103,76 € | 4 448 504,00 € |

La section de fonctionnement dispose de ressources régulières constituées :

- **Des produits de la tarification des services publics et des redevances (chapitres 70 et 73)** : droits d'entrées, restaurants scolaires, droits d'occupation du domaine public, stationnements Ces produits sont provisionnés de manière « ordinaire » mais toujours de façon prudente car sujet aux aléas conjoncturels voire climatiques qui influent sur la fréquentation touristique dont dépend une bonne part de ces recettes. Les tarifs n'ont pas été réévalués pour 2025.

- **Des recettes fiscales (chapitre 73)** : provenant principalement des taxes directes locales (Taxes foncières et taxes d'habitation sur les résidences secondaires ainsi que sur les logements vacants) et d'autres impôts et taxes. Les taux d'imposition relatifs aux taxes foncières n'évolueront pas pour 2025. La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est achevée en 2022. Pour rappel cette dernière est compensée par le reversement de la part de Taxe Foncière sur les Propriétés bâties perçu par le département sur notre territoire en 2020.

Les données fiscales 2025 prévisionnelles de la commune ont été notifiées par les services fiscaux via l'état 1259.

En 2024 la commune a augmenté le taux de TH sur les résidences secondaires

Rappel des taux d'impositions : Foncier bâti : 43.34 %

Foncier non bâti : 66.63 %

TH sur les résidences secondaires : 8.95 %

Avec l'achèvement de la suppression de la TH sur les résidences principales, depuis 2023, les communes et les EPCI doivent à nouveau voter un taux de TH sur les résidences secondaires pour en conserver le produit.

Les mesures de la loi de finances pour 2024 ouvrent, désormais la possibilité pour les communes de majorer leur taux de TH sur les résidences secondaires (jusqu'à gelé à hauteur de celui appliqué en 2019) tout en respectant toutefois certaines règles imposées.

La commune a fait application de cette mesure en 2024 et a fixé un taux maximum de THRS à 8,95 % qui a généré une variation de produit fiscal d'environ 7 000 €.

En outre, en 2021 la commune a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants de plus de 2 ans afin d'inciter les propriétaires à vendre ou rénover leurs biens et en perçoit le produit depuis 2023 à hauteur d'environ 15 000 €.

En résumé, sous le seul effet de la revalorisation des bases le produit attendu des contributions locales est augmenté de seulement 20 000 € ne compensant pas la baisse de la DCRTP qui passe de 25 460 € à 3 622 € ainsi que la baisse des DMTO (dotation droit de mutations) qui seraient de l'ordre de -25%.

Le chapitre 73 se compose également du produit des domaines tels que les droits de places pour un montant escompté de 159 000 €.

- **Des concours de l'Etat (chapitre 74)** (dotation globale de fonctionnement, compensations fiscales, etc...) et participations diverses provenant d'autres collectivités ou organismes publics.

La première hypothèse de budget 2025 était basée sur le principe que le montant globale de la DGF restait une stabilité.

Mais la notification des dotations a permis de « rabattre les cartes » et d'inscrire les montants réels car, comme indiqué plus haut, bien que la Dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation, comme attendu, restent stables, les dotations de solidarité rurale part « bourg centre et part « péréquation » progressent d'environ 50 000 €. Et, la commune perçoit cette année en plus la dotation de solidarité rurale dite « cible » pour un montant de 242 484 €.

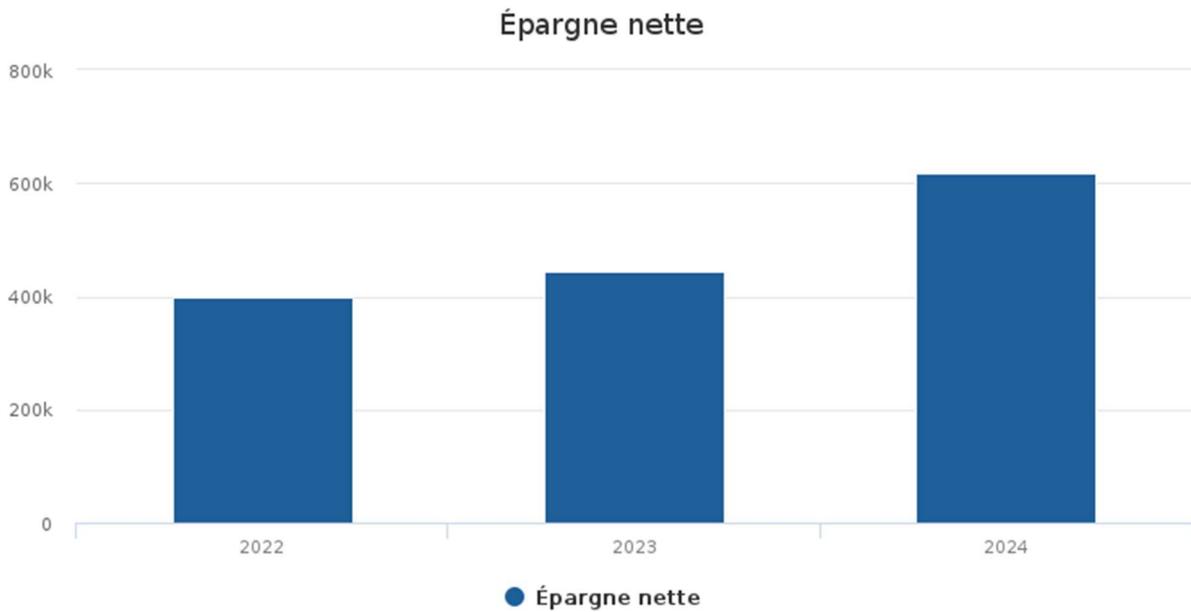
Le chapitre est également composé d'aides et subventions de l'Etat allouées pour certains emplois et services tels que la maison France services et Petites Ville de Demain par exemple.

- **Les produits de gestion courantes (chapitre 75)** résultent principalement des locations des diverses salles, bureaux, logements et dans une proportion moindre (mais non négligeable) des remboursements de sinistres. Ce poste est provisionné de manière prudente car certains logements vacants sont d'ores et déjà non louables (sans travaux) en raison d'un mauvais classement au diagnostic de performance énergétique. Le chapitre est pour 2025 enrichi du reversement d'un excédent du budget annexe Lotissement.
- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)** ne fait l'objet d'aucune prévisions budgétaires.

Les prévisions budgétaires en matière de recettes de fonctionnement du budget principal prévisionnel s'élèvent à **4 448 504 €** (y compris report n-1) permettant ainsi de financer **3 386 504,00 €** de dépenses de fonctionnement, **382 000 €** de dotations aux amortissements et de dégager un **virement possible** à la section d'investissement d'un montant de **680 000 €** pour financer une partie du programme d'équipement.

Pour conclure, le budget prévisionnel de fonctionnement 2025 augmente de 9,36 % par rapport à celui de 2024 (BP+DM).

Rappelons que l'épargne nette de la collectivité qui représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice s'élevait à 616 500 € à la clôture de l'exercice 2024 permettant ainsi d'envisager de poursuivre le programme d'investissement.



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les résultats du compte administratif 2024 sont repris, comme suit :

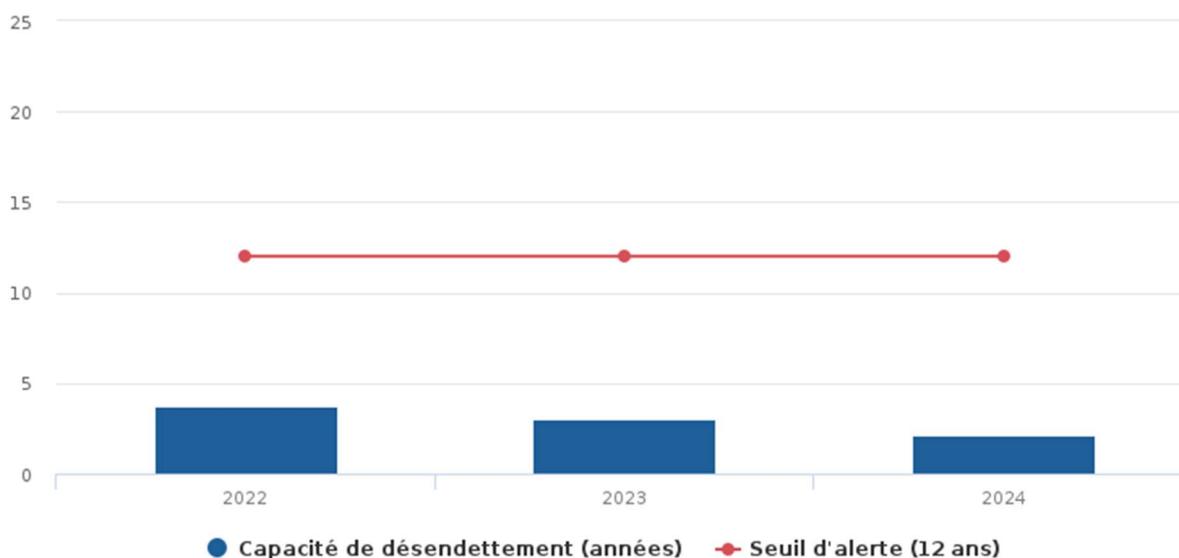
- Déficit d'investissement 2024 : 242 307,46 €
- Affectation du résultat de fonctionnement 2024 à hauteur de 500 000 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Les restes à réaliser (intégrés aux prévisions ci-dessous) de l'exercice 2024 s'élèvent à

- 711 414,00 € en dépenses
- 874 467,00 € en recettes

Les dépenses d'investissement sont constituées de divers fonds de concours, des immobilisations et travaux en cours et du remboursement du capital de la dette. Pour rappel l'encours de la dette du budget principal, au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 1 808 364 € et son ratio de désendettement est de 2.17 ans.

Capacité de désendettement de la collectivité



Le programme d'investissement s'appuie sur le plan pluriannuel d'investissement présenté dans le rapport d'orientation budgétaire 2025 :

Les plus prioritaires sont :

- L'achèvement de l'opération dédiée à la construction de l'hôtel de ville inscrite au budget pour un montant prévisionnel de travaux de 534 377 € dont 392 127 € de restes à réaliser.
- La mise en sécurité de la Garenne du site constituée de travaux de bucheronnage, de pose de grillage plaqué et d'un écran pare-blocs pour un montant de 170 000 €.
- La réparation du basculement du mur de soutènement des allée Henri IV pour un montant de 289 000 €.
- L'acquisition et l'aménagement du local commercial jouxtant les ateliers municipaux dans l'optique d'agrandir la surface de ces derniers pour une valeur de 182 000 €.
- Le remplacement d'un ensemble tracteur-épareuse et autres matériels pour 157 000 €.
- Un programme restauration voirie évalué à 200 000 €.
- La poursuite et l'aboutissement des opérations débutées sur les exercices précédents telle que la modernisation de l'éclairage public mais aussi un nouveau programme de rénovation et d'entretien des bâtiments assez conséquent.

Les dépenses d'investissement sont principalement individualisées par opération au sein du budget :

| DEPENSES | | | |
|--------------------------------|---|--------------------------|--|
| Chapitres et Opérations | OPERATIONS REELLES | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 : report + nouveaux crédits |
| 001 | Solde d'exécution n-1 reporté | | 242 307,46 € |
| 101 | Voirie - Aménagements urbains | 504 302,33 € | 780 959,00 € |
| 102 | Réserves Foncières | 1 600,00 € | 30 000,00 € |
| 105 | Aménagement du site - Abbaye | 16 065,61 € | 233 346,00 € |
| 106 | Groupe Scolaire | 24 046,01 € | 69 872,00 € |
| 107 | Sports - Loisirs | | 19 450,00 € |
| 110 | Matériel | 14 561,07 € | 11 980,00 e |
| 111 | Bâtiments | 277 154,93 € | 173 873,00 € |
| 113 | Cimetière | 2 153,98 € | 20 000,00 € |
| 114 | Salle d'Animation | 3 670,90 € | 15 000,00 € |
| 117 | Ateliers municipaux av du 8 mai | 2 379,60 € | 182 000,00 € |
| 118 | Espaces verts | 38 814,97 € | 157 060,00 € |
| 120 | Panneaux photovoltaïques | 9 994,56 € | |
| 121 | Hôtel de ville place du champ de foire | 1 741 028,00 € | 534 377,00 € |
| 123 | Micro Folies | 79,20 € | |
| 16 | Emprunt et dettes assimilées | 215 935,58 € | 192 500,00 € |
| 165 | Dépôts et cautionnements | 841,08 € | 5 000,00 € |
| 204 | Divers fonds de concours (CCDB) | 35 044,79 € | 36 940,00 € |
| 276 | Versement au BP Lapouge | | 50 995,23 € |
| | TOTAL | 2 887 815,88 € | 2 759 659,69 € |
| | Opérations d'ordres | | |
| 040 | Opérations d'ordres section à sections | 31 680,37 € | 41 379,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales réintégration d'études | 8 381,80 € | 49 780,00 € |
| | TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 2 927 878,05 € | 2 846 818,69 € |

En dehors de l'autofinancement issu de la section de fonctionnement pour un montant de 680 000 €, ces investissements seront principalement financés par :

- l'affectation du résultat de fonctionnement n-1 (500 000 €),
- le fonds de compensation de la TVA,
- les subventions d'équipements,
- les dotations aux amortissements prélevées sur la section de fonctionnement à hauteur de 382 000 €.

| RECETTES | | | |
|-----------------|---|-----------------------|-----------------------|
| | Opérations réelles | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 001 | Solde d'exécution invest n-1 | 1 348 289,58 € | |
| 10 | Affectation du résultat de fonctionnement | 350 000,00 € | 500 000,00 € |
| 10 | Fonds de compensation de la TVA | 331 997,89 € | 320 000,00 € |
| 13 | Subventions d'équipement | 251 182,64 € | 874 467,00 € |
| 1641 | Emprunt | | |
| 165 | Dépôts et cautionnements | 764,08 € | 5 000,00 € |
| 27 | Remboursement divers | 10 347,18 € | 10 571,69 € |
| O24 | Produits des cessions | | 25 000,00 € |
| | TOTAL RECETTES REELES | 2 292 581,37 € | 1 735 038,69 € |
| | Opérations d'ordres | | |
| 040 | Dotations aux amortissements | 384 607,42 € | 382 000,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 8 381,80 € | 49 780,00 € |
| | TOTAL DEPENSES D'ORDRES | 392 989,22 € | 431 780,00 € |
| 021 | AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION DE FCT | | 680 000,00 € |
| | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 2 685 570,59 € | 2 846 818,69 € |

Besoin de financement 2025 :

Le résultat déficitaire d'investissement n-1 grève la section d'investissement dépenses.

La section d'investissement 2025 s'équilibre grâce aux divers financements d'équipements obtenus et à un arbitrage mené sur l'inscription de certaines dépenses d'investissements au vu des recettes connue à ce jour. La notification des dotations et notamment celle de la DSR cible (nouvellement attribuée) a permis un nouvel arbitrage budgétaire qui a conduit à abandonner le choix initialement fait de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 € pour l'acquisition du bâtiment et la réparation du mur.

Les potentielles nouvelles subventions sollicitées d'une part pour la 4^{ème} phase de l'éclairage public et d'autres part pour la réparation du mur de soutènement, la mise en sécurité de la Garenne et la mise en place d'abris vélos, évaluées à hauteur de 159 000 € n'ont pu être inscrites au budget.

Conclusion :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

| | DEPENSES | RECETES |
|----------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Section de fonctionnement | 4 448 504,00 € | 4 448 504,00 € |
| Section d'investissement | 2 846 818,69 € | 2 846 818,69 € |
| TOTAL | 7 295 322,69 € | 7 295 322,69 € |

Un programme d'investissements qui s'appuie sur la poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissement, dont l'achèvement de la construction et l'aménagement de l'hôtel de ville, les mises en sécurité du

patrimoine et gros entretien des bâtiments, ouvrages et voies. Mais aussi, comme toujours, le renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement des services et l'amélioration des équipements à destination du public.

La notification des subventions sollicitées pourra éventuellement permettre d'inscrire des opérations qui ont été décalées.

D'une manière générale un budget 2025 qui s'appuie sur le budget de 2024 pour les dépenses courantes, tout en poursuivant un programme d'investissements nécessaire et impérieux.

Et, toujours une attention portée sur les charges tout en garantissant la qualité des services offerts à la population.

Budget annexe du service assainissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | | |
|--------------------|--|----------------------|---------------------|
| Chapitres | CHARGES REELES | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 011 | Charges à caractères générales | 10 658,23 € | 17 950,00 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 10 000,00 € | 11 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestions courantes | | 650,63 € |
| 66 | Charges financières | 8 542,60 € | 7 138,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 850,00 € | 1 000,00 € |
| 68 | Dotation aux provisions... | 600,00 € | |
| | TOTAL charges réelles | 30 650,83 € | 37 738,63 € |
| | Opérations d'ordres | | |
| 042 | Cession d'immobilisation & amortissements | 106 972,00 € | 117 850,00 € |
| | TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 168 346,97 € | 155 588,63 € |
| Opérations d'ordre | | | |
| 023 | Virement possible à la section d'investissement (AUTOFINANCEMENT) | | 57 467,19 € |
| | TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSE | 168 346,97 € | 213 055,82 € |

| RECETTES | | | |
|---|------------------------------------|----------------------|---------------------|
| Opérations réelles | | | |
| | PRODUITS | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 37 770,53 € | 33 641,82 € |
| 70 | Ventes de produits fabriqués | 135 685,62 € | 131 700,00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | | |
| | TOTAL | 173 456,15 € | 165 341,82 € |
| Opérations d'ordres | | | |
| 042 | Amortissement | 47 160,00 € | 47 714,00 € |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 220 616,15 € | 213 055,82 € |

Les principales recettes sont issues des redevances réglées par les usagers du service (chapitre 70).

Les prévisions budgétaires en matière de **recettes** de fonctionnement s'élèvent à 213 055,82 € permettant ainsi de financer 155 588,63 € de dépenses de fonctionnement (y compris les dotations aux amortissements et de dégager un **virement possible** à la section d'investissement d'un montant de **57 467,19 €** pour financer une partie du programme d'équipement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | | |
|--|--|---------------------|--|
| Opérations réelles | | | |
| Chapitres et opérations | CHARGES REELLES | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 : reports + nouveaux crédits |
| 001 | Solde d'exécution n-1 reporté | 0,00 € | |
| 20 | Immobilisations Incorporelles frais études | 16 815,32 € | 50 700,00 € |
| 21 | Immobilisations Corporelles terrains... | 10 170,00 € | 20 000,00 € |
| 23 | Travaux en cours | | 258 677,00 € |
| 16 | Emprunt et dettes assimilées | 45 766,75 € | 46 645,00 € |
| 020 | Dépenses imprévues | | |
| | TOTAL | 72 752,07 € | 376 022,00 € |
| Opérations d'ordres | | | |
| 040 | Opérations d'ordres section à sections | 47 160,00 € | 47 714,00 € |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 119 912,07 € | 423 736,00 € |

| RECETTES | | | |
|---------------------|--|----------------------|---------------------|
| Chapitres | PRODUITS REELS | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 001 | Solde d'exécution invest n-1 | 40 000,00 € | 170 818,81 € |
| 1068 | Réserve / Affectation de résultat | | 50 000,00 € |
| 131 | Subvention Adour Garonne | | 27 600,00 € |
| | TOTAL PRODUITS REELS | 40 000,00 € | 248 418,81 € |
| Opérations d'ordres | | | |
| 040 | Amortissement | 106 323,00 € | 117 850,00 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 57 467,19 € |
| | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 146 323,00 € | 423 736,00 € |

Le diagnostic du réseau d'assainissement (obligatoire tous les 10 ans) est en cours d'élaboration. La dépense est inscrite en section d'investissement pour la somme de 50 700 €. Une subvention à hauteur de 50 % de l'Agence de l'Eau Adour Garonne vient financer en partie cette étude.

Des crédits ouverts à hauteur de 258 000 € permettra d'envisager la mise en route des futurs projets d'extension réseau d'assainissement collectif ou de faire face à de grosses réparations imprévues.

Budget annexe du service ventes énergies

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | | |
|---------------------|---|----------------------|--------------------|
| Opérations réelles | | | |
| | CHARGES | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 011 | Charges à caractères générales | 659,37 € | 4 476,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | | |
| 65 | Autres charges de gestions courantes | | 48,39 € |
| 66 | Charges financières | 1 316,08 € | 1 131,00 € |
| | TOTAL | 1 975,45 € | 5 655,39 € |
| Opérations d'ordres | | | |
| 042 | Cession d'immobilisation & amortissements | 5 387,53 € | 5 388,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | 27 096,20 € |
| | TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 7 362,98 € | 38 139,59 € |

| RECETTES | | | |
|---------------------|---|----------------------|--------------------|
| Opérations réelles | | | |
| | PRODUITS | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | | 27 578,59 € |
| 70 | Ventes de produits fabriqués | 9 876,09 € | 9 800,00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | | |
| | TOTAL | 9 876,09€ | 37 378,59€ |
| Opérations d'ordres | | | |
| 042 | Amortissements | 760,73 € | 761,00 € |
| | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 10 636,82 € | 38 139,59 € |

Les prévisions budgétaires en matière de **recettes** de fonctionnement s'élèvent à 38 139,59 € permettant ainsi de financer 11 043,39 € de dépenses de fonctionnement et de dégager un **virement possible** à la section d'investissement d'un montant de **27 096,20 €** pour financer une partie du programme d'équipements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | | |
|---------------------|---|----------------------|--------------------|
| Opérations réelles | | | |
| | CHARGES | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 001 | Solde d'exécution n-1 reporté | | |
| 21 | Immobilisations Corporelles terrains... | | 36 497,00 € |
| 16 | Emprunt et dettes assimilées | 5 128,20 € | 5 129,00 € |
| 020 | Dépenses imprévues | | |
| | TOTAL | 5 128,20 € | 41 626,00 € |
| Opérations d'ordres | | | |
| 040 | Opérations d'ordres section à sections | 760,73 € | 761,00 € |
| | TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 5 888,93 € | 42 387,00 € |

| RECETTES | | | |
|---------------------|--|-------------------|--------------------|
| Opérations réelles | | | |
| | PRODUITS | PREVISIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 001 | Solde d'exécution invest n-1 | 0 € | 9 902,80 € |
| | | 0,00 € | |
| | TOTAL | 0 € | |
| Opérations d'ordres | | | |
| 040 | Amortissement | 5 387,53 € | 5 388,00 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | 27 096,20 € |
| | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 5 387,53 € | 42 387,00 € |

Budget annexe du lotissement Lapouge

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | | |
|---------------------|---|----------------------|---------------------|
| Opérations réelles | | | |
| | CHARGES | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 011 | Charges à caractères générales | 0.00 € | |
| 022 | Dépenses imprévues | 0,00 € | |
| 65822 | Reversement de l'excédent | | 84150.35€ |
| 65888 | Autres | | 10.00€ |
| 67 | Charges exceptionnelles | 0,00 € | 0.00 € |
| | | 0,00 € | |
| | TOTAL | 0.00 € | 84 160.35 € |
| Opérations d'ordres | | | |
| 042 | Variation stocks de terrains | 0.00 € | 50 995,23 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 0.00 € | |
| | TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 0.00 € | 135 155.58 € |

| RECETTES | | | |
|---------------------|---|----------------------|---------------------|
| Opérations réelles | | | |
| | PRODUITS | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 0.00 € | 84 150,35 € |
| 70 | Ventes de produits fabriqués | 0.00€ | |
| 75 | Autres | 0.00€ | 10,00€ |
| 77 | Produits exceptionnels | 0,00€ | |
| | TOTAL | 0.00€ | 84 160.35 € |
| Opérations d'ordres | | | |
| 042 | Variation en cours de biens | 0.00 € | 50 995 .23 € |
| | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 0.00 € | 135 155.58 € |

A chaque fin d'exercice les stocks des entrées et sorties sont comptablement constatés.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | | |
|---------------------|---|----------------------|---------------------|
| Opérations réelles | | | |
| | CHARGES | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 001 | Solde d'exécution n-1 reporté | 0.00€ | 50 995,23 € |
| 21 | Immobilisations Corporelles terrains... | 0,00€ | |
| 020 | Dépenses imprévues | 0,00€ | |
| | TOTAL | 0.00€ | 50 995,23 € |
| Opérations d'ordres | | | |
| 040 | Opérations d'ordres section à sections | 0.00€ | 50 995.23 € |
| | TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 0.00€ | 101 990.46 € |

| RECETTES | | | |
|---------------------|--|----------------------|---------------------|
| Opérations réelles | | | |
| | PRODUITS | REALISATIONS 2024 | PREVISIONS 2025 |
| 001 | Solde d'exécution invest n-1 | 0,00 € | 0,00 € |
| 16 | Avance commune | 0,00 € | 50 995.23 € |
| | TOTAL | 0,00 € | 0,00 € |
| Opérations d'ordres | | | |
| 040 | Terrains aménagés | 0.00 € | 50 995,53 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 0.00 € | |
| | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 0.00 € | 101 990.46 € |

Ce budget annexe sera clôturé dès lors que l'intégralité des terrains aura été vendue (comme cela est envisagé en raison d'une promesse d'achat des 3 derniers lots) et qu'il n'y a donc plus de stock. Si les ventes génèrent des gains, l'excédent de la section de fonctionnement est reversé au budget principal, dans le cas contraire le déficit est alors apuré par une subvention d'équilibre du budget principal.